



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE NOZAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2007

Le mercredi vingt et un novembre deux mil sept à dix-neuf heures, le conseil de la communauté de communes de la région de Nozay, dûment convoqué le 13 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Grandmaison, Maison des Services Intercommunaux à Nozay, sous la présidence de M. François FAVRY, Président.

Titulaires présents : MM. François FAVRY, Robert BOMMÉ, Jean DUPAS, Jean-Claude PROVOST, Jean BLANDIN, Alphonse RÉTHORÉ, André PINEL, Jean-Pierre LEBRETON, Jean-Yves LANGLAIS, Raphaël LEBRETON, Loïc CHAUVIN, Hubert DELAUNAY, Rémy FONTAINE, Mme Jocelyne POULIN.

Titulaires excusés : Mme Thérèse AVRIL, M. Maurice BONNET (pouvoir à André PINEL), M. Gérard TESSIER

Suppléant présent représentant un titulaire : Mme Claire THÉVENIAU (représentant M. Gérard TESSIER).

Assistaient également à cette séance les délégués suppléants suivants : MM. Lucien BOURDEAU, Mmes Monique JAMIN, Jacqueline SEGALIN.

Suppléants absents : MM Bruno ROBIN, Jean LEBASTARD, Clément PERRINEL, René PHILIPPOT, Pierre DEMERLÉ, Mme Annie OUISSE.

Monsieur Rémy FONTAINE a été élu secrétaire de séance.

FINANCES

Décisions modificatives aux budgets

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les budgets supplémentaires du service général, du service ordures ménagères et de la zone industrielle intercommunale.

Les ajustements conduisent aux équilibres suivants (dépenses = recettes) :

service	Fonctionnement	Investissement
Service général	- 62 554.00 €	- 239 011.00 €
Ordures ménagères	0.01 €	62 385.92 €
zone industrielle intercommunale	- 174 141.00 €	- 606 392.21 €

Le détail est consultable à l'accueil de la MSI.

Remboursement anticipé d'un emprunt

A la demande de la CCPG, et compte tenu de la situation financière favorable du service « ordures ménagères », le conseil procède au remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 1999. Le capital restant dû est de 90 891.77 € auquel s'ajoutent les pénalités pour 2 145.05 €. La part prise en charge par la CCPG est de 38 157.22 €.

Avenant au Contrat de Territoire

Pour faire suite à sa délibération du 20 juin 2007 et aux ajustements proposés par le comité technique du CG et par le comité des élus des com.com. du Pays de Châteaubriant réunis au CG le 25 octobre, le Conseil adopte le document définitif de l'avenant au contrat de territoire 2005-2008. Ce document sera validé par la Commission Permanente du CG début décembre.

Biens transférés : prise en charge des dépenses courantes

Après concertation avec les mairies et avis du Bureau communautaire, le Conseil adopte le texte définitif de l'annexe au PV de mise à disposition des biens transférés (petite enfance, lecture publique). Ce document précise la nature des dépenses d'entretien courant relevant de l'intercommunalité afin de les distinguer de celles relevant des services techniques communaux.

Indemnité de conseil du Trésorier

Pour 2007, elle est fixée à 100% de l'indemnité maximale prévue par les textes.

Subvention « projet mobilité »

Le Conseil s'est engagé en 2006 sur une aide au projet mobilité initié par le Conseil Général. Ce projet est destiné à faciliter l'accès physique aux services du territoire et à optimiser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté par la mise à disposition d'une flotte de cyclomoteurs et scooters. Le projet ayant évolué en 2007, il y a lieu d'actualiser la délibération 102-2006 :

⇒ Porteur du projet : Mobil'Actif de l'association « Les Eaux Vives »

⇒ Participation 2007 de la CCRN : 2 109 € au lieu de 5 078 €. A compter de 2008, c'est le syndicat mixte « Le Pays de Châteaubriant » qui assurera le financement pour l'ensemble des EPCI de son territoire.

Pour 2007, le financement se répartit ainsi :

Nature du projet	maître d'ouvrage	coût 2007					
		global	part. CCRN	part. CCC	part. CCSD	part. synd. Pays	part. CCRB
parc de location de véhicules	Association "Mobil'Actif - Les Eaux Vives"	55 283 €	2 109 €	5 330 €	1 554 €	2 222 €	2 276 €
total		55 283 €	2 109 €	5 330 €	1 554 €	2 222 €	2 276 €

RESSOURCES HUMAINES

Le conseil adopte le régime indemnitaire de la filière sportive en créant l'indemnité de sujétions.

ADMINISTRATION GENERALE - STATUTS

Le Conseil adopte les modifications aux statuts telles qu'elles ont été proposées par les élus des diverses commissions et par le Directeur des Services, afin d'intégrer notamment les compétences suivantes :

- Electricité, gaz, éclairage public (SYDELA)
- Zones d'activités de proximité
- Etudes et soutien technique et financier aux projets de développement des énergies nouvelles
- CISPd et gendarmerie
- Adhésion à la Maison De l'Emploi du Pays de Châteaubriant
- Etudes sur l'offre de soins et création d'un pôle de santé pluridisciplinaire de proximité
- Actions de coopération internationale

Est également modifiée, à compter du prochain renouvellement de mars 2008, la répartition des délégués de chaque commune en fonction de sa population.

Sont approuvés simultanément :

⇒ Le schéma intercommunal des zones d'activités de proximité,

⇒ La domanialité des biens et équipements de la CCRN.

L'ensemble du document, soumis à l'approbation des communes, figure en annexe et est consultable à l'accueil de la CCRN ainsi que sur le site Internet.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plateforme « bois énergie »

Labellisé « pôle d'excellence rurale » en 2006, le technopôle de l'environnement du Pays de Châteaubriant » comporte un projet de filière bois énergie qui sera porté par la CCRN. L'étude de faisabilité, évaluée à 42 500 € TTC, fait l'objet d'un financement de l'Etat (CDC) à hauteur de 47% soit 20 000 €.

Vente de terrains à l'Oseraye

Le Conseil est favorable à la vente des terrains suivants :

Acquéreurs	Référence cadastrale des terrains	Superficie approximative du terrain	Prix du terrain hors TVA au mètre carré	Prix approximatif des parcelles hors TVA	Décision du Conseil
Entreprise HORIZON LOISIRS Monsieur DARRAS L'Angle 44170 NOZAY	Terrain provenant de la division des parcelles ZT 233 ZT 235 ZT 237	6 677 m ²	10 €	70 000 €	La vente définitive interviendra après délibération sur les références exactes du terrain
SCI CHA-TOINE M. Stéphane LE CAM 8, rue de Villandry 44840 LES SORINIERES	Lot n° 5 du lotissement « Oseraye 2 » Parcelles ZV 166 et F 606	13 000 m ²	10 €	130 000 €	Vente définitive délibérée ce jour

TOURISME

Dans la suite de sa décision du 19/09/2007, le Conseil décide de verser, à compter du 1^{er} décembre 2007, une subvention à l'OTSI, dont le budget va intégrer la rémunération d'un agent d'accueil à mi-temps évaluée à 11 000 € annuels.

EMPLOI FORMATION

Après examen du bilan de l'opération réalisée sur 2007 à titre expérimental, le Conseil décide de poursuivre en 2008 le financement d'une place de chantier d'insertion A.I.R.E. à hauteur de 4 000 € pour l'année 2008.

ENFANCE JEUNESSE

Signature d'un protocole d'amitié avec la Guinée

M. le Président informe le conseil de la signature de ce protocole intervenue le 09 novembre avec le Maire de KINDIA.

Volet enfance du contrat enfance jeunesse

Le Conseil autorise M. le Président à le signer.

Motion contre le désengagement de la CAF

Le Conseil, constatant un nivellement par le bas des politiques d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, décide de signer une motion proposée par l'association des petites villes de France demandant le réexamen du dispositif des Contrats Enfance Jeunesse avec la CAF.

ENVIRONNEMENT – SERVICES TECHNIQUES

SPANC

En matière d'assainissement non collectif, les particuliers qui choisissent une filière autre que les filières réglementaires (filtres plantés de roseaux, filtres à tourbes, mini-stations, toilettes sèches...) devront passer une « convention de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif dérogatoire ».

Matériel technique

Le Conseil prend acte du choix de la commission d'appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur pour 21 528 € TTC (reprise déduite) et d'une nacelle pour 42 458 € TTC.

TERRITOIRE : CONTOURNEMENT ROUTIER DE TREFFIEUX

Compte tenu de l'économie générale du projet de contournement routier de Treffieux, soumis à enquête publique en 2004 puis 2007, le Conseil demande :

- Que soit déclaré et confirmé l'intérêt général de cette opération.
- Que soit pris acte des observations des riverains au cours de l'enquête publique
- Que la déclaration d'utilité publique soit obtenue dans les meilleurs délais
- Que le projet entre en phase opérationnelle le plus rapidement possible.

PROCHAINES REUNIONS

- 27 novembre à 17H 30 : SMCNA Débat d'Orientation Budgétaire
- 27 novembre à 18H : Bureau CCRN
- 28 novembre à 15h30 à CC Derval : Bureau SMPC
- 29 novembre à 18h à la CCRN : soirée PCI

A NOZAY, le 26 novembre 2007.

Le Président,

François FAVRY

Définition des sigles

AIRE : Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCRN : Communauté de Communes de la Région de Nozay
CCPG : Communauté de Communes du Pays de Guémené
CCRB : Communauté de Communes de la Région de Blain
CCSD : Communauté de Communes du Secteur de Derval
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
MSI : Maison des Services Intercommunaux
OTSI : Office de Tourisme Syndicat d'Initiative
PER : Pôle d'Excellence Rurale
PCI : Pays de Châteaubriant Initiative
SMCNA : Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
SMPC : Syndicat Mixte du Pays de Châteaubriant